



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire mercredi 16 décembre 2015 à 20h30**

L'an **deux mil quinze et le 16 décembre à 20h30**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique **le 11 décembre 2015**, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

- Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Mme Joëlle GILLIER, Mme Joëlle MIGNATON, M. Roger LEBOURSE, M. Michel AUBRUN, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET,

Étaient absents avec pouvoir :

- Philippe GILLIER → en faveur de Wilfried CELERIEN
- Mme Françoise BOUSSAT → en faveur de Joëlle GILLIER
- M. Benoît DOUEZY → en faveur de Christophe NABLANC
- Anne-Marie PONSODA → en faveur de Corinne TERRADE
- Manon THIBIER → en faveur de Philippe COLLIN
- M. Didier RIMBAUD → en faveur de Renée NICOUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Christophe NABLANC

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les comptes rendus des séances du 18 septembre et du 19 novembre 2015 ont été joints à la convocation.

Les comptes-rendus sont adoptés par 15 voix pour et 4 abstentions : Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD.

A la demande de Renée NICOUX, une colonne « Présents » sera ajoutée aux lignes de vote dans les comptes-rendus.

ORDRE DU JOUR

Un point est ajouté à l'ordre du jour : décision budgétaire modificative, Budget principal

1. Subventions : Union Cycliste Felletinoise, acompte sur 2016
2. Assurances : nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2016
3. Agenda d'Accessibilité programmée : demande de prorogation du délai de dépôt
4. Toiture de la mairie : avenant au marché
5. Eclairage public : objectif réduction
6. Demandes de subventions au titre de la DETR
7. Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
8. Désaffectation du logement de fonction de l'Espace Tibord du Chalard
9. Tarifs des services communaux
10. Assainissement : tarif 2016
11. Admission en non-valeur : budget principal 191,75 € / assainissement 131,53 €
12. Vote du budget par chapitre /Autorisation d'engagement de dépenses budget 2016
13. Information : mise en place de « l'entretien professionnel »
14. Vente de l'ancienne école Saint Roch
15. Décision budgétaire modificative, Budget principal

QUESTIONS DIVERSES

1 - Acompte sur la subvention de fonctionnement 2016 de l'Association ENTENTE CYCLISTE FELLETIN-USSEL CREUSE-CORREZE

Rapport de Wilfried CELERIEN

Par courrier du 12.11.2015 le Co-Président de l'Association ENTENTE CYCLISTE FELLETIN-USSEL CREUSE-CORREZE sollicite l'attribution d'un acompte de 6 000 € sur la subvention de fonctionnement 2016, à mandater début janvier sur le budget 2016 ;

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER l'attribution à l'ENTENTE CYCLISTE FELLETIN-USSEL CREUSE-CORREZE d'un acompte de 6 000 € sur la subvention de fonctionnement 2016 ;

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au mandatement correspondant sur le budget 2016.

Débat

Jeanine PERRUCHET précise que le montant de l'acompte accordé ne constitue pas forcément la moitié du montant qui sera accordé pour l'année.

Corinne TERRADE ne prend pas part au vote

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	18	18	0	1

2 - Assurances : nouveau marché à compter du 1^{er} janvier 2016

Rapport de Jeanine PERRUCHET ?

Les contrats d'assurances de la commune souscrits en juillet 2011 arrivent à échéance au 31 décembre 2015.

	Sociétés	Montant 2015
Lot 1 - Dommages aux biens	GROUPAMA	12 871
Lot 2 - Responsabilité	SMACL	3 846
Lot 3 - Véhicules	GROUPAMA	4 362
Lot 4 - Protection juridique de la collectivité	SMACL	653
Lot 5 - Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	173
Lot 6 - Risque statutaire du personnel	AXA	20 305
Total		42 210

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié mercredi 18 novembre 2015 dans La Montagne édition Creuse (23) et sur la plateforme MarchesOnline.

- **Le marché comporte 6 lots** : identiques au marché en cours.
- **Durée du marché** : 3 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2019.
- **Procédure de passation** : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)
- **Critères de sélection des offres** : étendue des garanties (**45%**) / tarifs (**35%**) / délais de réponse et modalités de règlements des sinistres (**20%**)
- **Date limite de dépôt des offres** : vendredi 11 décembre à 12h00

Les candidats fournissent leurs propres documents contractuels.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 décembre à 19h30 pour l'analyse des offres et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, au sens de l'article 53 du code des marchés publics.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER l'attribution du marché, pour chacun des lots, au candidat dont l'offre est la mieux classée selon les critères mentionnés ci-dessus, au vu du rapport de la commission d'appel d'offres :

	Sociétés	Montant TTC
Lot 1 - Dommages aux biens	GROUPAMA (GUERET)	10 369,13
Lot 2 - Responsabilité	GROUPAMA (GUERET)	1 726,53
Lot 3 - Véhicules	BRETEUIL ASSURANCES (94)	3 164,25
Lot 4 - Protection juridique de la collectivité	CFDP / GERARD PROHOM (GUERET)	462,00
Lot 5 - Protection fonctionnelle des agents et des élus	CFDP / GERARD PROHOM (GUERET)	95,75
Lot 6 - Risque statutaire du personnel	CNP / SOFCAP (BOURGES)	32 185,00
Total		47 999,66

D'AUTORISER le Maire signer les marchés pour chacun des lots, les notifier aux attributaires, et signer tous documents nécessaires à leur exécution.

Débat

A la demande de Dominique VANONI, il est précisé que les critères de sélection des offres et les coefficients sont les mêmes que pour le marché antérieur. Celui-ci fait valoir que ce point n'a pas été soumis au vote du conseil municipal.

Jeanine PERRUCHET précise qu'à la différence du contrat précédent, l'assurance statutaire du personnel couvre la maladie ordinaire, avec une franchise de 15 jours (10 pour les agents non titulaires). Ce qui permettra à la collectivité de remplacer les agents au bout de 15 jours d'absence.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

3 - Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) : demande de prorogation

Rapport de Christophe NABLANC

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 institue dans le Code de la construction et de l'habitation (CCH) aux articles L. 111-7-3 et suivants, des obligations concernant l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées.

Les propriétaires d'ERP non conformes doivent élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ce document comporte la liste des travaux nécessaires pour que l'ERP réponde aux exigences d'accessibilité ainsi qu'un calendrier d'exécution (CCH Article L.111-7-5). Date limite de dépôt de ce document auprès des services de l'Etat : 26 septembre 2015. Une prorogation du délai de dépôt pour difficultés techniques liées à l'évaluation ou à la programmation des travaux, pour une durée maximale de 12 mois, peut être demandée (CCH Article L.111-7-6).

Le bureau d'études QUALICONSULT, retenu pour cette mission, a remis le 18 novembre 2015 les rapports diagnostics pour chaque bâtiment.

19 bâtiments communaux sont concernés et le montant estimatif de l'ensemble des travaux s'élève à 187 620 € HT.

Bâtiments	Montant	Période 1			Période 2		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 - Ecole élém.	30 590			30 590			
2 - Ecole mat.	10 335		10 335				
3 - Tibord	31 620					31 620	
4 - OT	1 520	1 520					
5 - Maison de la laine	1 800				1 800		
6 - Diamanterie	7 880						7 880
7 - Portes du monde	4 900				4 900		
8- Mairie	17 480		17 480				
9 - Eglise du Moutier	4 640		4 640				
10 - Eglise du Château	4 130		4 130				
11 - Gymnase	23 040				23 040		
12 - Halle de tennis	5 670	5 670					
13 - Cimetière	4 480						4 480
14 - Salle polyvalente	5 010	5 010					

15 - Vestiaires du stade	21 625				21 625		
16 - Centre équestre	6 710			6 710			
17 - Cabinet éthiopathe	1 450						1 450
18 - Salon esthétique	660		660				
19 - Boulo-drome	4 080			4 080			
Total	187 620	12 200	37 245	41 380	51 365	31 620	13 810

Il est apparu nécessaire, préalablement à l'élaboration de l'Ad'AP, d'organiser les priorités en tenant compte de la nature des travaux à exécuter ainsi que de l'usage, de la fréquentation et du devenir de chaque bâtiment. Des dérogations pourront être demandées, notamment pour l'église du Moutier, l'église du Château, l'espace Tibord du Chalard et l'ancienne diamanterie.

A compter du 10 décembre 2015, la commune bénéficie de l'assistance du DEPARTEMENT pour organiser l'agenda d'accessibilité. La durée de la mission est estimée à 8 mois.

Courant juillet 2016 le conseil municipal délibérera sur l'agenda d'accessibilité programmée.

Il est demandé au conseil municipal

DE PRENDRE ACTE du montant total des travaux concernés, hors dérogations ;

D'AUTORISER le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, une prorogation du délai de dépôt d'Ad'AP pour difficultés techniques liées à l'évaluation / à la programmation des travaux, pour une durée de 8 mois ;

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes mesures utiles pour organiser l'agenda d'accessibilité pendant ce délai.

Débat

Christophe NABLANC précise à la demande de Dominique VANONI que les travaux ne commenceront pas avant la validation de l'Agenda par le conseil municipal.

Dominique VANONI demande que le rapport de QUALICONSULT soit transmis aux membres du conseil pour connaître le détail des travaux.

Renée NICOUX fait remarquer que le bâtiment de l'Office de Tourisme a vocation à être transféré avec la compétence tourisme.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

4 – Réfection de la toiture mairie : avenant au marché pour la porte de la lucarne

Rapport de Christophe NABLANC

Le 15 avril 2015 le conseil municipal a autorisé le Maire à attribuer le marché, au vu du rapport de la commission d'appel d'offres, à l'entreprise qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères affectés des coefficients suivants : prix 50 % / délai 20% / valeur technique 30 %, étant précisé que les crédits sont inscrits au budget ;

Le 10 juin 2015 la commission d'appel d'offres, réunie en présence de M. Philippe ANDRIEU, Technicien des Bâtiments de France, s'est prononcée en faveur de l'entreprise MARTINET (AZERABLE).

Points forts de l'offre : tuile utilisée pour la restauration de bâtiments historiques, références en restauration de bâtiments historiques et préservation de l'existant pour les travaux de charpente.

Options retenues : restitution de la lucarne, pose de 2 épis de faîtage et réfection des tabatières, sur prescription de l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi que l'option proposée par l'entreprise pour des tuiles Doyet, moyennant une moins-value sur l'offre de base.

Soit montant du marché finalisé : **91 595 € HT / 109 914 € TTC**

Il est précisé qu'une subvention au titre de la DETR a été accordée au taux de 50% pour ces travaux, sur la base d'un montant estimatif de 91 721,05 € HT, soit une aide financière de 45 860,53 € ;

Le montant du marché ne comporte pas la fermeture de la lucarne. Aussi un devis additionnel a été établi pour une porte réalisé en planches de chêne avec loqueteau et clous forgés, sur les indications du Technicien des bâtiments de France. Montant : **416 € HT / 500 € TTC.**

Il est demandé au conseil municipal

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au marché, étant précisé que le montant total du marché, soit 110 414 €, ne dépasse pas le montant des crédits prévus au budget pour cette opération.

DONNE POUVOIR au maire de signer l'avenant à intervenir et à prendre toutes mesures pour son exécution.

Débat

Renée NICOUX demande pourquoi une porte et pas une fenêtre ?

Christophe NABLANC explique que l'Architecte des bâtiments de France a souhaité que la porte soit restituée dans son état antérieur.

Michel AUBRUN regrette qu'il n'y ait pas une horloge. Jeanine PERRUCHET explique que l'Architecte des Bâtiments de France le souhaite aussi.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

5 - Eclairage public : objectif réduction

Rapport de Christophe NABLANC

La réflexion sur la réduction de l'éclairage public avait été engagée lors de la précédente Commission de travaux, ce qui a permis à chacun d'apporter son point de vue après y avoir mûrement réfléchi. Ainsi, à l'unanimité des membres de la Commission présents, les propositions suivantes ont émergées :

- Coupure totale de l'éclairage des villages entre 23H00 et 6H00 du matin (en hiver l'éclairage se rallumerait jusqu'au lever du soleil suivant horloge astronomique).
- Extension de ces horaires de coupure aux zones urbaines en dehors du centre-ville.

Le centre-ville resterait allumé toute la nuit, mais serait équipé à terme de système de régulation et d'abaissement de tension entre 23H00 et 6H00. Les appareillages obsolètes et énergivores seront remplacés en priorité dans ce secteur.

Les rues classées en secteur « centre-ville » seraient les suivantes :

- Route d'Aubusson, jusqu'à l'entrée du LMB pour des raisons évidentes de sécurité pour les élèves.
- Rue Pierre Noël.

- Rue Croix Moreau.
- Rue des Ecoles.
- Avenue de La Gare.
- Place Monthioux.
- Rue du 19 mars 1962.
- Rue du Château.
- Place des Arbres.
- Rue Pisseloché.
- Place Courtaud.
- Rue Feydeau.
- Grande Rue.
- Rue des Fossés.
- Une partie de la rue Grancher.

Il se pourrait qu'une partie de certaines autres rues restent allumées du fait de leur « rattachement » à une boucle du centre-ville, et inversement. Il semble évident que des ajustements seront nécessaires lors de l'expérimentation/mise en place.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER les propositions de la commission de travaux

DONNE POUVOIR au maire de faire le nécessaire pour l'exécution de ces mesures.

Débat

Christophe NABLANC explique à la demande de Joëlle GILLIER, que pour la rue Grancher, la zone concernée commence en dessous de la pharmacie.

Dominique VANONI fait remarquer que sur une certaine période de l'année, la lumière s'éteint *avant* qu'il fasse jour et que les écoliers qui vont à pied à l'école ne voient pas où ils marchent.

Christophe NABLANC explique que dans le centre-ville, la coupure est programmée 15 minutes *après* le lever officiel du soleil et l'allumage 15 mn *avant* l'heure officielle du coucher. Des ajustements seront possibles.

Wilfried CELERIEN indique que les enfants ont été sensibilisés à la sécurité routière par la gendarmerie. Ils connaissent les mesures de sécurité à respecter : port du gilet jaune à bandes fluorescentes.

Christophe NABLANC fait observer qu'un éclairage de 15 à 30 minutes chaque jour c'est un coût.

Renée NICOUX se fait l'écho de certaines remarques : tous les habitants de la commune sont contribuables mais ceux du centre-ville sont plus éclairés.

Christophe NABLANC indique que les membres de la commission de travaux étaient unanimes.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

6 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Rapport de Christophe NABLANC

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2334-33 2°-b) concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants ;

VU le nouveau règlement portant DETR 2016 et en particulier les rubriques 3 locaux scolaires, rubrique 7 éclairage public et rubrique 5g acquisition et réhabilitation d'immeubles ;

VU le courrier la Sous-Préfète, en date du 9 novembre 2015, accordant à la commune un report du délai de dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2016 ;

■ Aménagement du restaurant scolaire

CONSIDERANT que le service de la restauration scolaire est effectué dans la salle polyvalente. Il est envisagé d'aménager dans la continuité de la salle polyvalente, un espace dédié au service de restauration scolaire, avec adaptation de la cuisine pour mutualisation en liaison chaude/froide ;

Montant estimatif de l'opération / Plan de financement :

Dépense	Montant € HT	Recettes	Montant	Taux
Travaux	386 500,00	Etat DETR	300 136,72 €	60%
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordination SPS)	59 907,50			
Equipements	30 000,00	Autofinancement	200 091,15 €	40%
Imprévus et aléas	23 820,38			
TOTAL	500 227,88		500 227,88 €	100%

■ Eclairage public

CONSIDERANT qu'au vu des résultats d'une étude diagnostic effectuée par ERDF sur le parc d'éclairage public, une 1^{ère} tranche de travaux a été effectuée courant 2013 avec pour objectifs la mise à niveau de l'éclairage public sur les voiries principales et la réalisation d'économies sur la consommation d'énergie ;

Dans la poursuite des mêmes objectifs, il est proposé de procéder à une 2^{ème} tranche de travaux : rue du Tour de la Boule, rue des Fossés, Collège, rue Coudert, avenue Joffre, rue Sainte-Espérance, rue de la Maison Rouge, route d'Ussel, rue Croix Moreau, pour un montant estimatif de 62 000,00 € HT.

Montant estimatif de l'opération / Plan de financement :

Dépense	Montant € HT	Recettes	Montant	Taux
Optimisation des commandes	39 047,00	Etat DETR	21 700,00	35%
Remplacement des luminaires	20 000,00			
Travaux	59 047,00	Autofinancement	40 300,00	65%
Imprévus et aléas	2 952,35			
TOTAL	62 000,00			100%

■ Accessibilité

CONSIDERANT que dans la liste des travaux mentionnés dans le diagnostic d'accessibilité rendu par QUALICONSULT, certains peuvent être réalisés en régie. Il est proposé de procéder dès à présent à ceux correspondant à la période 2016 et 2017 ;

Montant estimatif de l'opération / Plan de financement :

Dépense	Montant € HT	Recettes	Montant €	Taux
Travaux de mise en accessibilité des ERP : fournitures et main d'œuvre	2016 12 000,00	DETR	17 500,00	35%
	2017 38 000,00	Autofinancement	32 500,00	65%
TOTAL	50 000,00		50 000,00	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les projets ci-dessus pour les montants estimatifs indiqués ainsi que leurs plans de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Creuse des subventions au titre de la DETR 2016 aux taux mentionnés ci-dessus pour le financement de ces opérations ;

AUTORISE le Maire à accomplir toutes formalités pour le mandatement des dépenses subventionnées après accusé réception du dossier complet, ainsi que le recouvrement des subventions sollicitées.

Débat

Christophe NABLANC précise, à la demande de Dominique VANONI, que les chiffres résultent de l'application d'un montant au m2, sur une surface d'extension de 180 m2 (côté cuisine) + réaménagement de la cuisine. Les centimes sont issus des pourcentages.

Christophe NABLANC explique, à la demande de Renée NICOUX, qu'il est prévu d'affecter à ce projet la recette attendue au point 14 de l'ordre du jour. Les 3 dossiers sont présentés par ordre de priorité.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

7 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Rapport de Wilfried CELERIEN

Un agent au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet a été muté à la communauté de communes.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 1^{er} février 2016 ;

DE SUPPRIMER l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe devenu vacant, en saisissant le comité technique placé auprès du Centre de Gestion ;

D'AUTORISER le Maire à nommer un agent au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, après avoir réalisé les formalités administratives ;

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

8 - Désaffectation du logement de fonctions de Tibord

Rapport de Wilfried CELERIE

L'Espace Tibord du Chalard comporte au 1^{er} étage un appartement antérieurement affecté au logement de fonctions d'un agent communal. Ce logement est désormais vacant.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER la désaffectation de l'appartement du 1^{er} étage de l'Espace Tibord du Chalard et son classement dans le domaine privé de la commune.

Débat

Renée NICOUX demande si une utilisation particulière est prévue ?

Jeanine PERRUCHET répond que l'affectation sera décidée en fonction des demandes. Il n'est pas prévu d'y recevoir du public : le problème d'accessibilité ne se pose pas.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

9 - Tarifs des services communaux

Présentation de Wilfried CELERIE

Prix photocopies

	2015	10%	15%	20%	25%	Proposition
A4 Recto N/B	0,04	0,04	0,05	0,06	0,08	0,05
A4 R/V N/B	0,08	0,09	0,10	0,12	0,15	0,10
A3 R N/B	0,08	0,09	0,10	0,12	0,15	0,10
A3 R/V N/B	0,16	0,18	0,20	0,24	0,30	0,20
A4 Recto Couleur	0,11	0,12	0,14	0,17	0,21	0,15
A4 R/V C	0,22	0,24	0,28	0,33	0,42	0,30
A3 Recto C	0,22	0,24	0,28	0,33	0,42	0,30
A3 R/V C	0,44	0,48	0,56	0,67	0,83	0,60

Cantine et garderie

	2015	3%	5%	8%	10%	
Repas	3,10	3,19	3,35	3,62	3,98	3,20
Ticket occasionnel	2,10	2,16	2,27	2,45	2,70	2,20
Carte trimestrielle	25,00	25,75	27,04	29,20	32,12	26,00

Réservation salle polyvalente

Particuliers résidents	2015	10%	15%	20%	25%	Proposition
Salle 24 h	40,00	44,00	50,60	60,72	75,90	50,00
Salle (week-end)	75,00	82,50	94,88	113,85	142,31	95,00
Cuisine et vaisselle (24 h)	40,00	44,00	50,60	60,72	75,90	50,00
Particuliers non résidents						
Salle 24 h	70,00	77,00	88,55	106,26	132,83	90,00
Salle (week-end)	135,00	148,50	170,78	204,93	256,16	170,00
Cuisine et vaisselle (24 h)	70,00	77,00	88,55	106,26	132,83	90,00
Asso. Felletin						
Salle 24 h	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
Salle (week-end)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
Cuisine et vaisselle (24 h)	25,00	27,50	31,63	37,95	47,44	30,00
Autres Associations						
Salle 24 h	50,00	55,00	63,25	75,90	94,88	70,00
Salle (week-end)	100,00	110,00	126,50	151,80	189,75	130,00
Cuisine et vaisselle (24 h)	50,00	55,00	63,25	75,90	94,88	70,00
Activités commerciales						
Salle 24 h	105,00	115,50	132,83	159,39	199,24	150,00
Salle (week-end)	205,00	225,50	259,33	311,19	388,99	270,00
Cuisine et vaisselle (24 h)	70,00	77,00	88,55	106,26	132,83	100,00

Réservation salle Tibord du Chalard

Particuliers résidents	2015	10%	15%	20%	25%	Proposition
Grande salle (24 h)	30,00	33,00	37,95	45,54	56,93	35,00
Salle du bas (24 h)	30,00	33,00	37,95	45,54	56,93	35,00
Point chaud (24 h)	10,00	11,00	12,65	15,18	18,98	15,00
Particuliers non résidents						
Grande salle (24 h)	55,00	60,50	69,58	83,49	104,36	70,00
Salle du bas (24 h)	55,00	60,50	69,58	83,49	104,36	70,00
Point chaud (24 h)	20,00	22,00	25,30	30,36	37,95	25,00

Asso. Felletin							
Grande salle (24 h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	(Gratuit 1 fois)
Salle du bas (24 h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	(Gratuit 1 fois)
Point chaud (24 h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres Associations							
Grande salle (24 h)	40,00	44,00	50,60	60,72	75,90	50,00	
Salle du bas (24 h)	40,00	44,00	50,60	60,72	75,90	50,00	
Point chaud (24 h)	15,00	16,50	18,98	22,77	28,46	20,00	
Activités commerciales							
Grande salle (24 h)	105,00	115,50	132,83	159,39	199,24	150,00	
Salle du bas (24 h)	105,00	115,50	132,83	159,39	199,24	150,00	
Point chaud (24 h)		0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	

Marché

	2015	10%	15%	20%	25%	Proposition	
Droit de place M ²	0,40	0,44	0,51	0,61	0,76	0,70	Hebdomadaire
Branchement électrique Forfait	2,20	2,42	2,78	3,34	4,17	3,00	
Branchement eau forfait	1,20	1,32	1,52	1,82	2,28	2,00	
Droit de place M ²	5,20	5,72	6,58	7,89	9,87	6,50	Trimestriel
Branchement électrique Forfait	28,60	31,46	36,18	43,41	54,27	35,00	
Branchement eau forfait	15,60	17,16	19,73	23,68	29,60	20,00	

Tarif location des chapiteaux et cirque

	2015	10%	15%	20%	25%	Proposition
Chapiteaux <= 50 places	10,00	11,00	12,65	15,18	18,98	50,00
51 < Chapiteaux < 150 places	50,00	55,00	63,25	75,90	94,88	100,00
151 < Chapiteaux < 500 places	100,00	110,00	126,50	151,80	189,75	200,00
Chapiteaux >= 501 places	200,00	220,00	253,00	303,60	379,50	300,00

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER les nouveaux tarifs ci-dessus ;

D'AUTORISER le Maire à appliquer le nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Débat

Pour les photocopies :

Renée NICOUX demande quel est le montant de supplément de recette attendu et pourquoi ? Étant précisé que le tarif ne couvre que les copies, pas le papier.

Wilfried CELERIEN explique qu'un nouveau copieur a été installé sur un espace dédié au 1^{er} étage de la mairie afin de limiter les interférences avec les services et l'accueil des usagers.

Renée NICOUX objecte que ce tarif n'a pas vocation à couvrir les investissements du service.

Corinne TERRADE indique qu'il a été appliqué une augmentation de 15 %, les tarifs n'ayant pas été augmentés depuis 2009 pour les photocopies. 15 associations profitent du service.

Pour les salles :

Renée NICOUX demande quel est l'objectif de l'augmentation ?

Philippe COLLIN explique qu'il s'agit de limiter les coûts de nettoyage des salles, les utilisateurs ne le faisant pas toujours.

Renée NICOUX fait remarquer que les tarifs ont été créés en 2011 dans l'objectif de rendre un service aux associations.

Philippe COLLIN précise que ce sont les tarifs « manifestations ». Gratuit pour les réunions.

Wilfried CELERIEN précise que le tarif créé pour les activités payantes organisées par les associations n'apparaît pas sur le tableau mais il est maintenu : Tibord 2 € / heure et salle polyvalente 5 € / heure, sur un maximum de 3 heures.

Pour le marché :

Renée NICOUX : 15% d'augmentation, c'est beaucoup.

Wilfried CELERIEN précise que ces tarifs sont en dessous des autres marchés.

Dominique VANONI objecte que les gens ne vont pas voir les tarifs ailleurs. Ils voient qu'ils payent toujours plus.

Renée NICOUX fait remarquer qu'il aurait été préférable d'appliquer + 10% cette année et reprendre l'année prochaine.

Philippe COLLIN explique que le marché est plus étendu donc plus de travail pour la mise en place de la signalisation et le nettoyage. Sans compter le remplacement des coffres cassés. L'abonnement trimestriel est plus favorable que le prix à la journée, ce qui n'était pas le cas avant.

Pour les chapiteaux :

Philippe COLLIN fait remarquer que ce n'est pas aux contribuables de Felletin de payer pour nettoyer après le départ de gens qui ne sont que de passage.

Renée NICOUX objecte que c'est une animation pour les felletinois.

Wilfried CELERIEN demande comment on peut continuer le service si on ne fait rien payer ?

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	15	4 Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD Contre la brutalité de l'augmentation	0

10 - Tarif du service assainissement

Rapport de Christophe NABLANC

Service de l'assainissement		
	2015	2016
Part fixe annuelle	43,20 € HT/47,52 € TTC	49,095 € HT/54,00 € TTC
Part variable	1,60 € HT / m3	1,60 € HT / m3

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le nouveau tarif ci-dessus ;

D'AUTORISER le Maire à appliquer le nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2016.

Débat

Renée NICOUX : même remarque que précédemment : 15 % d'augmentation sur une part fixe créée l'année dernière. Double peine.

Christophe NABLANC fait remarquer que seule la part fixe est augmentée : l'augmentation de la part variable n'a pas d'impact car les volumes consommés sont en baisse. S'agissant d'un budget annexe, celui-ci doit s'équilibrer avec les recettes du service. S'il n'y avait pas de station d'épuration à refaire, on ne se poserait pas la question.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	15	4 Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD	0

11 - Admission en non-valeur : budget principal / budget annexe assainissement

Rapport de Christophe NABLANC

Monsieur le Trésorier a transmis un état des pièces irrécouvrables arrêté à la date du 27.10.2015 :

- budget principal : pour un montant de **191,75 €** ;
- budget annexe assainissement : pour un montant de **131,53 €** ;

Il est demandé au conseil municipal

D'admettre en non-valeur sur le budget principal de la commune et sur le budget annexe du service de l'assainissement les créances mentionnées sur les états des pièces irrécouvrables pour les montants ci-dessus ;

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

12 - Autorisation d'engagement des dépenses pour l'exercice 2016 Budget principal et budget annexe Assainissement

Rapport de Christophe NABLANC

A ce jour le budget a été voté par chapitres pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement.

Pour la section d'investissement, un vote par chapitre apporterait plus de souplesse à la gestion budgétaire. Les crédits budgétaires pourraient être répartis en 3 chapitres :

- Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » (études)
- Chapitre 21 « immobilisations corporelles » (prestations facturées en une fois)
- Chapitre 23 « immobilisations en cours » (prestations facturées en plusieurs acomptes)

Le Code général des collectivités territoriales, article L1612-1 autorise les collectivités, pour permettre d'assurer la continuité du service entre le 1^{er} janvier et l'adoption du budget :

- De mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- De liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER, à compter du 1^{er} janvier le vote du budget 2016 par chapitres pour la section d'investissement ;

D'AUTORISER, à compter du 1^{er} janvier et jusqu'au vote du budget 2016 la mise en recouvrement des recettes et l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses dans les limites ci-dessous :

FONCTIONNEMENT budget 2015		Autorisation 2016	
Budget principal	2 589 172	2 589 172	
Assainissement	293 002	293 002	
INVESTISSEMENT budget 2015		Autorisation 2016	
Budget principal	290 707	20 immobilisations incorporelles	5 000
		21 immobilisations corporelles	50 000
		23 immobilisations en cours	17 677
		Total	72 677
Assainissement	63 667	20 immobilisations incorporelles	5 000
		21 immobilisations corporelles	5 500
		23 immobilisations en cours	4 917
		Total	15 917

Débat

Renée NICOUX objecte que l'autorisation d'engager les dépenses s'applique à la section. Pour l'investissement elle est d'1/4 des crédits votés l'année d'avant globalement sur la section.

Christophe NABLANC explique que le budget n-1 ayant été voté par opération, l'autorisation d'engager de nouvelles dépenses en début d'année à hauteur d'1/4 du budget n-1 s'applique par opération, alors que certaines d'entre elles sont terminées. La nouvelle formule permettra d'engager de nouvelles dépenses d'investissement en début d'année sans être lié par les opérations créées au budget n-1.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

13 - Information : présentation du formulaire d'entretien professionnel élaboré par la commission placée auprès du comité technique du Centre de Gestion

Rapport de Jeanine PERRUCHET

Les entretiens de fin d'année 2015 des agents communaux se dérouleront selon la procédure de « l'entretien professionnel » selon les modalités du décret n° 2014-1526 du 16.12.2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et sur la base des outils élaborés par la commission placée auprès du comité technique.

Le comité technique a été saisi par le Maire le 3 décembre 2015. Ce dernier a rendu un avis favorable à la mise en place de l'entretien professionnel à l'aide des outils mentionnés ci-dessus.

Il est demandé au conseil municipal

DE PRENDRE ACTE de cette nouvelle procédure.

14 - Vente de l'ancienne école Saint Roch

Rapport de Jeanine PERRUCHET

Martine PAUFIQUE-DUBOURG sort de la salle du conseil municipal.

Le 6 juin 2015 le conseil municipal a autorisé la mise en vente de l'ensemble immobilier de l'ancienne école Saint Roch ;

Dans un Avis du 4 juillet 2014, France Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 160 500 € ;

Une offre d'acquisition a été présentée par M. Vincent DUBOURG au prix de 155 000 € ;

Aucune autre offre n'ayant été déposée, il paraît pertinent, afin d'éviter une dépréciation plus importante du bien, d'accepter l'offre présentée ;

Il est demandé au conseil municipal

D'ACCEPTER la proposition d'acquisition de l'ensemble immobilier situé impasse Saint-Roch et 33, Grande rue, cadastré AM N°16, 467, 468 et 470, anciennement à usage d'école libre, au prix de **155 000 €** ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente à intervenir, et à procéder à toutes formalités nécessaires à cette fin.

Débat

Renée NICOUX demande des précisions sur le projet ?

Christophe NABLANC explique que l'acheteur souhaite garder la confidentialité. Projet très intéressant pour la commune.

Marie-Hélène FOURNET demande si des créations d'emplois sont prévues ?

Renée NICOUX fait remarquer que le projet de la précédente municipalité, de regrouper à ST Roch l'ensemble des services liés à la petite enfance, était un projet sensé au regard de l'actuel projet de restaurant scolaire, d'un montant estimé à 500 000 €, auquel s'ajoutera la mise à niveau des écoles. L'achat du bâtiment avait fait l'unanimité du conseil municipal.

Philippe COLLIN explique que cet achat était destiné à un projet et que ce projet n'a pas abouti car d'autres ont vu le jour.

Christophe NABLANC explique que la cession de ce bien permettra de financer le projet de restaurant scolaire. Les produits de cessions immobilières peuvent être déposés sur des comptes à terme rémunérés. La recette sera utilisée pour le restaurant scolaire.

Renée NICOUX rappelle les conditions dans lesquelles les enfants prenaient leurs repas au collège. Elle fait remarquer que les $\frac{3}{4}$ des enfants des communes mangent dans des salles polyvalentes.

Renée NICOUX exprime le souhait que le projet soit présenté aux membres du conseil.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
12	18	14	4 Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD Contre le principe de vendre	0

15 – Décision budgétaire modificative

Rapport de Christophe NABLANC

■ En section de fonctionnement :

A l'article 7391171 « dégrèvement taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs », les montants effectifs des dégrèvements au profit des jeunes agriculteurs s'avérant plus importants que prévus, à hauteur de +49,00 €, il convient de les augmenter par prélèvement sur l'article 60611 « eau et assainissement » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses			
Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DIMINUTIONS DE CRÉDITS			
60611 « eau et assainissement »	10 000,00	-49,00	9 951,00
AUGMENTATIONS DE CRÉDITS			
Article 7391171 « dégrèvement taxe foncière sur propriétés non bâties jeunes agriculteurs »	500,00	+49,00	549,00

■ En section d'investissement :

A l'article 1641 « emprunts en euro », une diminution imprévue du taux d'intérêts d'un emprunt à taux variable ayant entraîné une augmentation du montant de l'amortissement supérieure aux crédits inscrits au budget, à hauteur de +502,01 €. Il convient d'augmenter les crédits par prélèvement sur l'opération « Eglise du Moutier » :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses			
Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DIMINUTIONS DE CRÉDITS			
Opération 272 « Eglise du Moutier » Article 2158 « matériel et outillage technique »	10 351,00	-502,01	9 849,99

AUGMENTATIONS DE CRÉDITS			
Article 1641 « emprunts en euro »	176 223,00	+502,01	176 725,01

Il est demandé au conseil municipal

D'ADOPTER la décision modificative du budget principal n°6 :

D'AUTORISER le Maire à passer les écritures correspondantes.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
13	19	19	0	0

AGENDA

- **Vendredi 18 décembre à partir de 18h30** à l'Espace Tibord du Chalard : moment de convivialité élus-agents
- **Vendredi 18 et samedi 19 décembre** au gymnase : marché de Noël
- **Lundi 21 décembre à 20h**, salle du conseil municipal : réunion exceptionnelle des commissions municipales tourisme, vie associative, communication
- le marché hebdomadaire du vendredi est avancé au **jeudi 24 et jeudi 31 décembre**. Le marché du jeudi 24 sera prolongé l'après-midi
- **Vendredi 8 janvier à 18h00** à la salle polyvalente : vœux

QUESTIONS DIVERSES

Renée NICOUX demande si un regroupement des commerçants du marché est prévu pendant la période hivernale ?

Wilfried CELERIEN explique que certains refusent de bouger.